

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 2

Date de convocation 18 janvier 2024
--

Date d'affichage 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Yohan MULLER.

Représentés : Laurent JÉROME représenté par Robert BESANÇON, Julien SEYSSEL représenté par Bruno LÉOTIER.

Absent excusé : Marcel CHRISTEL

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Subventions aux associations

N° de délibération : 20240101

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions à attribuer aux associations pour 2024, conformément à la demande de la commission de finances qui s'est réunie le 9 janvier 2024.

La commission propose l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

➤ USSL	1 200 €
➤ ESC du Melda	2 500 €
➤ Tir Club	600 €
➤ Saint-Lyé Aéro-gym	900 €
➤ UVA pour le prix de Saint-Lyé	500 €
➤ Hand Sainte Maure	100 €
➤ AV3S	200 €
➤ Société de pêche	500 €

ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET CULTURELLES

➤ Coopérative scolaire primaire	432 € (1)
➤ Coopérative scolaire maternelle	213 € (2)
➤ L'outil en main	100 €

(1) (2) 3 € par élève

AUTRES ASSOCIATIONS

➤ Les croqueurs de pomme	120 €
➤ Les Myosotis	200 €
➤ Protection civile de l'Aube	300 €
➤ Croix rouge	300 €
➤ Les Pâtures de Barberey	120 €

La somme à attribuer est donc fixée à 8 285 € de subventions de fonctionnement aux associations.

A ce montant, il est prévu au budget une réserve de 1 000 € qui ne pourrait toutefois pas être versé sans délibération spécifique.

La commission propose également d'accorder deux subventions d'investissement exceptionnelles à la demande du Tir club :

➤ Tir club : achat d'un défibrillateur	900 €
➤ Tir club : achat de 4 convecteurs (187,5 € par convecteur)	750 €

Le conseil après en avoir délibéré :

ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations ci-dessus mentionnées.

ATTRIBUE les subventions d'investissement sous réserve de la présentation des factures.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
19	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

